



Acte n° 2023D038
Délibération portant vente de la parcelle AT415

Le 06 octobre 2023, à 20h00, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, Lequeux Jean-Louis, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre, Routhe Jean-Paul, Ducros Alexandre, Jean Louis CORTESE

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Denis MARTY)

Le secrétariat a été assuré par : Fatima SELAM

Le conseil municipal de la commune de Monesties

- Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;
- Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,
- Vu la délibération 2023D029 du 30/06/2023 portant vente du « Garage de Canitrot » sur la parcelle AT420
- Considérant que l'acquéreur doit bénéficier d'un espace suffisant pour assurer correctement son activité professionnelle,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'inclure dans la vente du garage de Canitrot la parcelle de terrain AT 415 d'une superficie de 81 m². Cet ajout n'entraîne aucun frais supplémentaire pour l'acquéreur.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

D'inclure dans la vente du garage de Canitrot, en référence avec la délibération 2023D029, la parcelle de terrain AT 415 d'une superficie de 81 m². Cet ajout n'entraîne aucun frais supplémentaire pour l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le secrétaire de séance
Fatima SELAM

Fait à Monesties, le 06/10/2023

Monsieur le Maire
Denis MARTY